LA DÉPÊCHE DU QUAI D'ORSAY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Juillet 2007

numéro hors série

Le réseau de la France à l'étranger

Sous l'impulsion du Premier ministre, un audit général consacré à l'action extérieure de l'État et à l'aide publique au développement vient d'être lancé, dont les résultats seront connus d'ici à 6 mois. C'est l'occasion de présenter un état des lieux et les évolutions récentes du réseau de la France à l'étranger.

La carte diplomatique et consulaire est adaptée en fonction des événements politiques internationaux, de l'évolution des communautés françaises à l'étranger et, plus généralement, des intérêts de la France dans le monde. Elle est également soumise aux fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur le ministère des Affaires étrangères. Le réseau d'action extérieure du ministère des Affaires étrangères a ainsi fait l'objet d'une adaptation constante. La création, en 2005, d'un comité stratégique de suivi des réseaux a pour objectif de fixer les orientations à court terme.

Le Réseau en 2007

Réseau diplomatique

158 ambassades
17 représentations permanentes
4 délégations auprès d'organisations multilatérales
4 bureaux d'ambassade
5 antennes diplomatiques

Réseau Consulaire

97 consulats généraux et consulats
127 sections consulaires
4 chancelleries détachées
4 antennes consulaires
Plus de 500 agences consulaires

Réseau Culturel

164 services de coopération et d'action culturelle
144 centres et instituts culturels dans 90 pays
5 centres culturels franco-étrangers
283 Alliances françaises conventionnées
27 instituts de recherche subventionnés par le Mae
252 établissements d'enseignement dont 74 en gestion directe et 178 conventionnés

	Ministère des Affaires étrangères			Effectifs civils de l'État
	Adm. centrale	Postes	Total	
1995	-	-	10 590	1 687 000
2000	3 806	5 669	9 475	1 679 000
2002	4 005	5 461	9 466	1 723 000
2004	3 927	5 366	9 293	1 721 000
2005	3 881	5 260	9 141	1 721 000
Bilan	+ 1,97%	- 7,21%	- 13,68%	+ 2,01%

Répartition géographique des effectifs du ministère des Affaires étrangères

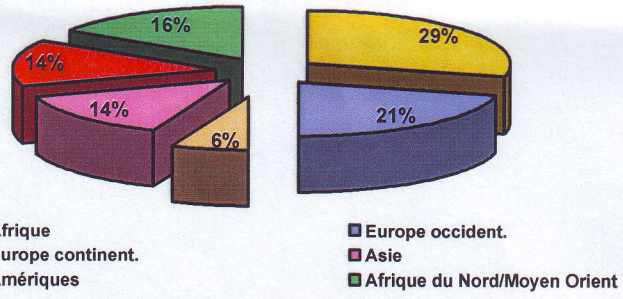

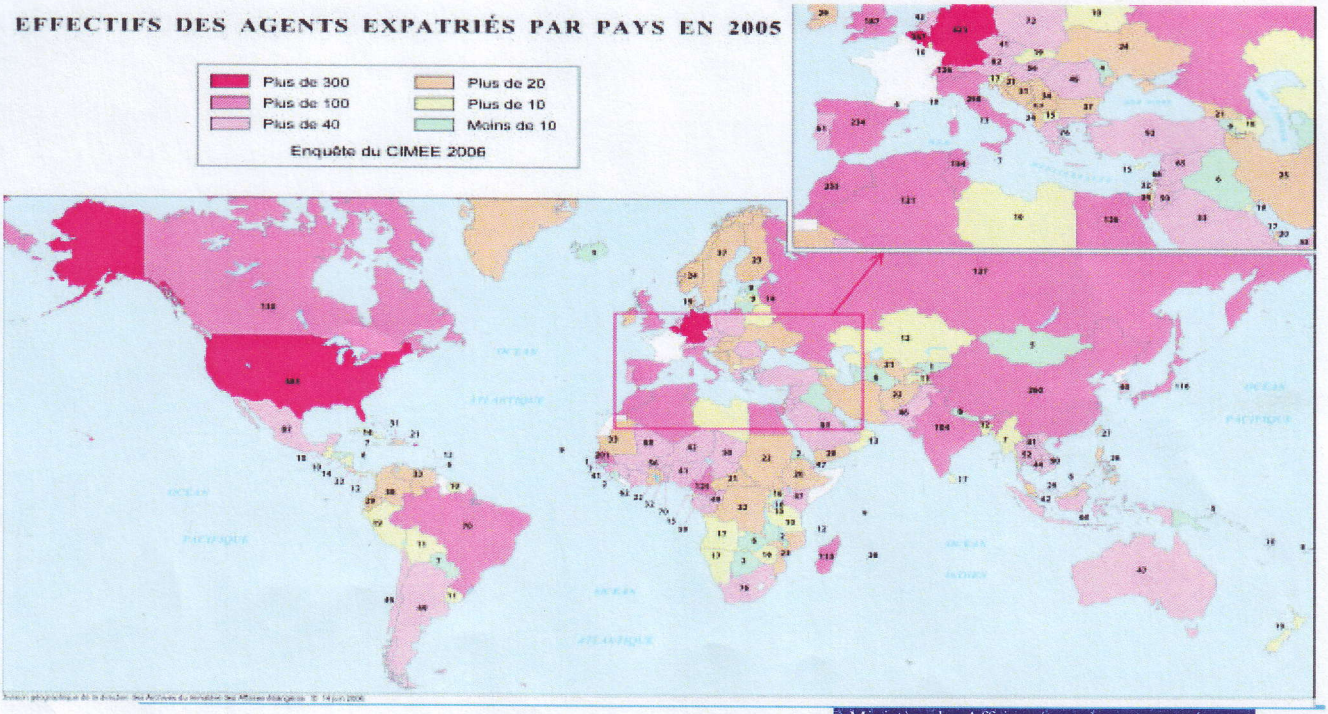

© Ministère des Affaires étrangères et européennes

1. Adapter le réseau diplomatique aux transformations politiques de l'Europe et du monde

La chute du Mur de Berlin a eu un impact significatif sur la carte diplomatique avec l'ouverture, entre 1991 et 1996, de 16 nouvelles ambassades dans les pays issus du démembrement de l'URSS, de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie.

Évolution du réseau diplomatique et consulaire en Allemagne – Comparaison 1989-2006

En 1989

République fédérale d'Allemagne

Outre ***l'ambassade*** à Bonn et le ***Gouvernement militaire français*** à Berlin, le réseau en RFA compte :

- ***Sept consulats généraux***
  Berlin, Düsseldorf, Francfort sur le Main, Hambourg, Munich, Sarrebruck et Stuttgart
- ***Deux consulats***
  Baden-Baden, Fribourg en Brisgau
- ***Deux chancelleries détachées***
  Mayence, Trèves

République démocratique allemande

- ***Ambassade*** à Berlin

En 1995

A l'issue de la **réunification allemande**, on compte :

- ***Une ambassade*** à Bonn et un bureau à Berlin
- ***Huit consulats généraux***
  -Düsseldorf
  -Francfort sur le Main
  -Hambourg
  -Leipzig
  -Mayence
  -Munich
  -Sarrebruck
  -Stuttgart

En 2006

- ***Ambassade*** à Berlin
- ***Six consulats généraux*** :
  -Düsseldorf *(CGGS* depuis 2005)*
  -Francfort sur le Main
  -Hambourg *(CGGS depuis 2005)*
  -Munich
  -Sarrebruck *(CGGS depuis 2005)*
  -Stuttgart *(CGGS depuis 2006)*

* Consulat général à gestion simplifiée *(voir rubrique « Le saviez-vous ? »)*

Redéploiement du réseau diplomatique (2003-2006)

Au cours des dernières années le réseau diplomatique a été essentiellement adapté en fonction des événements internationaux. Ainsi, la réouverture d'une représentation diplomatique à Monrovia intervient après l'élection de Mme Ellen Johnson-Sirleaf à la présidence de la République du Libéria, comme l'ouverture d'une ambassade à Podgorica au Monténégro après le referendum du 21 mai 2006. Une antenne diplomatique a été créée à Juba (Sud Soudan) pour y assurer un suivi de la crise humanitaire, alors que l'ambassade à Kigali a été fermée à la suite de la rupture des relations diplomatiques avec le Rwanda en novembre 2006.

Afin de limiter le coût des nouvelles représentations, le ministère des Affaires étrangères s'attache à mettre en place des formes simplifiées de représentation. La directive nationale d'orientation (DNO) des ambassades, adoptée en juillet 2006, propose une vision à 6 ou 8 ans du rôle et de la mission des ambassades et en établit une typologie.

Le Comité interministériel des moyens de l'État à l'étranger (CIMEE) a approuvé le 25 juillet 2006 un plan de redéploiement interministériel des effectifs de l'État à l'étranger vers les pays émergents. Le redéploiement diplomatique, consulaire, culturel et de coopération concernera entre 2006 et 2008 près de 1500 postes de travail (soit 12 % de l'effectif).

Les effectifs en Afrique subsaharienne baisseront dès 2006 de 4 %, mais augmenteront de 1,4 % en Europe orientale et dans la communauté des États indépendants (notamment en Russie) ou encore de 2 % dans le secteur multilatéral. Ce redéploiement portera à la fois sur les métiers et les zones géographiques avec pour priorité les pays émergents.

- **Ouverture d'une ambassade** : Tadjikistan (2003) ; Liberia (2006) ; Monténégro (2006)
- **Établissement d'un ambassadeur résident** : Mongolie (2003) ; Moldavie (2003)
- **Établissement d'un ambassadeur itinérant** : Érythrée (2004)
- **Ouverture d'une antenne diplomatique** : Sierre Leone (2003) ; Malawi (2004)
- **Réouverture d'une ambassade** : Irak (2004)
- **Transformation du consulat général en ambassade** : Monaco (2006)
- **Ouverture d'un bureau d'ambassade** : Juba, Sud Soudan (2006)
- **Fermeture de l'ambassade à la suite de la rupture des relations diplomatiques** : Rwanda (2006)

Les principaux réseaux diplomatiques

	Ambassades	Missions multilatérales	Postes consulaires et assimilés
États-Unis	162	11	80
France	157	17	97
Russie	143	13	221
Royaume-Uni	153	16	61
Allemagne	141	12	55
Italie	119	12	108

© Ministère des Affaires étrangères et européennes

La **réorganisation du réseau consulaire en Europe** entamée il y a quelques années, a conduit au regroupement des fonctions principales d'administration des communautés sur quelques postes : Berlin Francfort et Munich en Allemagne ; Rome et Milan en Italie ; Madrid et Barcelone en Espagne ; Genève et Zurich en Suisse ; Bruxelles en Belgique. Ces « pôles de compétence », **centralisant les services d'état civil et de délivrance de visas,** sont particulièrement bien dotés en moyens de traitement des demandes du public et font largement appel à la « télé-administration ». Ces regroupements ont permis la transformation de consulats généraux de plein exercice en postes à **gestion simplifiée** qui, tout en continuant d'assurer des responsabilités en matière de protection consulaire de nos ressortissants, ont principalement un rôle politique culturel ou économique.

En parallèle, le ministère des Affaires étrangères s'attache à amplifier le **redéploiement du réseau consulaire**, **initié dès 2004, vers les zones géographiques prioritaires**. Il s'agit de renforcer de manière significative les postes soumis aux plus fortes pressions (visas, nationalité, état civil) en Afrique subsaharienne, en Afrique du nord et au Moyen-Orient.

Les pays en fort développement, où l'on peut envisager une forte augmentation de la population française et de

3. Adapter le réseau culturel aux attentes des publics

Le rôle du réseau des établissements culturels français à l'étranger est de mettre en œuvre, dans leur pays de résidence, la politique culturelle extérieure de la France. Leur domaine embrasse l'acception la plus large du terme « culture » : domaine culturel et artistique, linguistique et promotion du français, scientifique et universitaire, développement, audiovisuel. Les **établissements à autonomie financière** (EAF) sont les opérateurs privilégiés des actions mises en œuvre.

Ils connaissent depuis quelques années une évolution dans deux directions avec la fermeture d'implantations culturelles en Europe occidentale et le redéploiement d'effectifs vers les zones dynamiques.

De 1999 à 2006, le nombre d'établissements culturels en **Europe occidentale** est passé de 52 à 32, et 12 établissements ont été fermés en Allemagne. La modernisation du dispositif culturel en Europe, désormais recentré sur des missions d'influence, a été approfondie depuis 2004. Les EAF ainsi « allégés » se concentrent dès lors sur la promotion de l'enseignement supérieur, l'ingénierie culturelle, le débat d'idées, les cours de français spécialisés et les autres sujets à forte valeur ajoutée.

Les fermetures d'établissements ne sont, en général, pas des « fermetures sèches ». Partout où cela est possible, une structure de substitution est mise en place (Alliance française). Dans le cas de l'Allemagne, il a le plus souvent été procédé à des regroupements.

En revanche, dans **les pays en développement**, les instituts culturels et de recherche ont vocation à rester les pôles majeurs qu'ils sont déjà, même si une partie assez conséquente de leurs missions s'effectue « hors les murs ».

Un centre culturel a été ouvert à Pékin et sert de tête de réseau à une dizaine d'alliances françaises en Chine ; un réseau d'alliances françaises a été ouvert dans les régions russes et nos centres culturels en Algérie, fermés après 1994, ont pu être réouverts.

La mise en place d'**établissements culturels européens**, avec nos partenaires de l'Union européenne, se développe. Il existe déjà des établissements culturels franco-allemands à Ramallah, Glasgow, Luxembourg, Palerme, Santa Cruz, Niteroi et Lahore.

Dix centres étaient opérationnels fin 2006, 11 nouveaux centres ont ouvert ou ouvriront au premier semestre 2007, et 6 autres devraient ouvrir avant la fin 2007. Au total, ces 27 pays représenteront plus de 75 % des demandes de visa de long séjour pour études (VLSE).

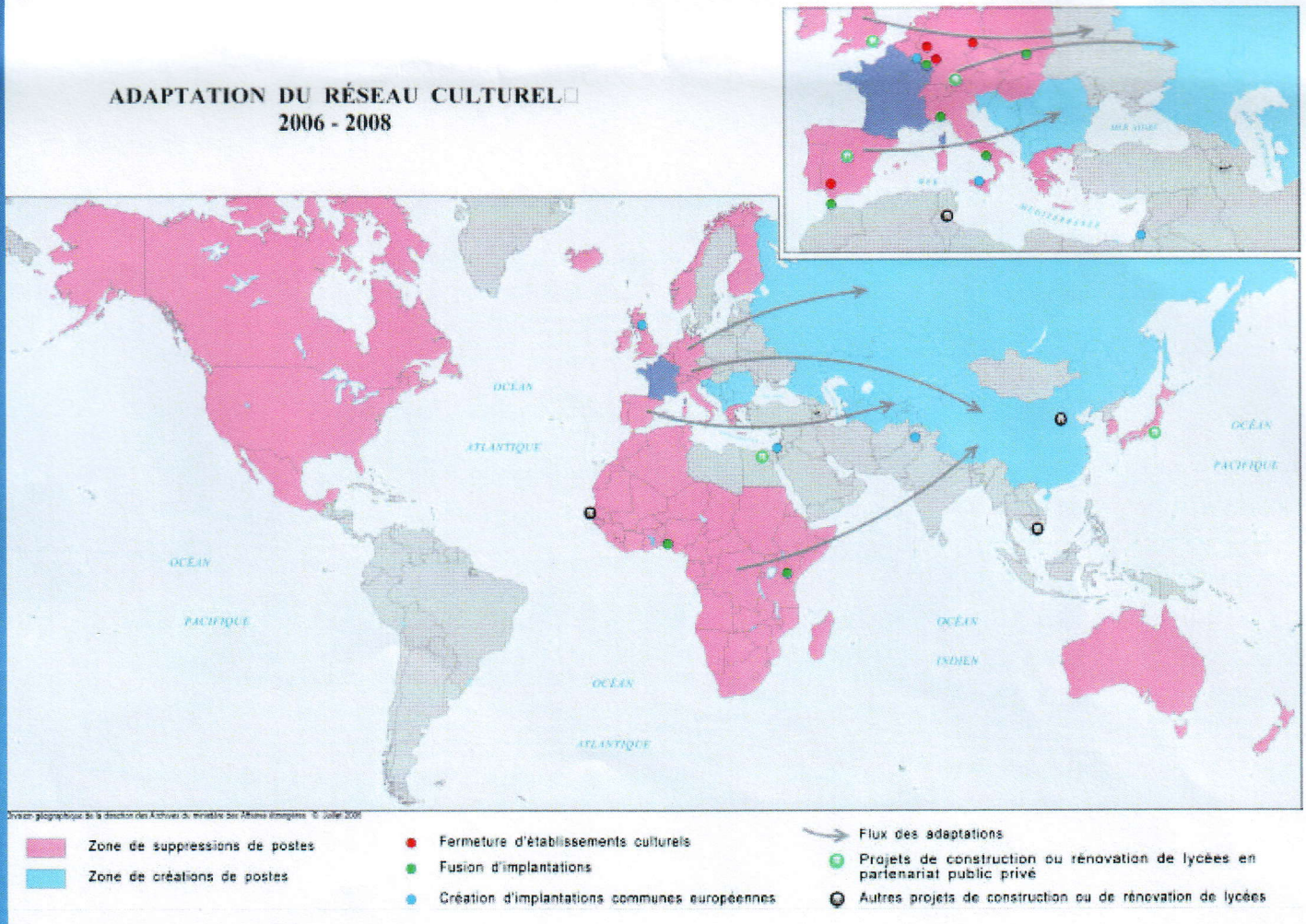

© Ministère des Affaires étrangères et européennes

Évolution du réseau consulaire

Année	Pays – Postes	Redéploiement
2003	Grèce – *Athènes*	Transformation du Consulat général en section consulaire
2004	Allemagne – *Hambourg*	Poste transformé en consulat général à gestion simplifiée
	Brésil – *Recife*	Poste transformé en consulat général à gestion simplifiée
	Égypte - *Alexandrie*	Poste transformé en consulat général à gestion simplifiée
	Gabon - *Port-Gentil*	Poste transformé en consulat général à gestion simplifiée
	Madagascar - *Diego-Suarez*	Consulat général transformé en chancellerie détachée
	Pakistan – *Karachi*	Poste transformé en consulat général à gestion simplifiée
	Italie – *Gênes*	Fermeture de l'antenne consulaire
	Suisse - *Lausanne*	Fermeture de la chancellerie détachée
	Togo – *Lomé*	Transformation du consulat en section consulaire
2005	Allemagne - *Sarrebruck et Düsseldorf*	Postes transformés en consulats généraux à gestion simplifiée
	Belgique - *Anvers et Liège*	Postes transformés en consulats généraux à gestion simplifiée
	Portugal - *Lisbonne*	Transformation du Consulat général en section consulaire
	Pologne - *Cracovie*	Poste transformé en consulat général à gestion simplifiée
	Suisse – *Berne*	Fermeture du consulat général
	Canada – *Ottawa*	Fermeture de la section consulaire
	Tunisie - *Sfax*	Poste transformé en « Maison de France »
	Chine - *Chengdu*	Ouverture d'un consulat général
2006	Espagne - *Séville*	Poste transformé en consulat général à gestion simplifiée
	Allemagne - *Stuttgart*	Poste transformé en consulat général à gestion simplifiée
2007	Italie - *Naples et Turin-Gênes*	Postes transformés en consulat général à gestion simplifiée
	Portugal - *Porto*	Poste transformé en consulat général à gestion simplifiée
	Espagne – *Bilbao*	Poste transformé en consulat général à gestion simplifiée
	Russie – *Ekaterinbourg*	Ouverture d'un consulat général
	Chine - *Shenyang*	Ouverture d'un consulat général
	Algérie - *Oran*	Réouverture du consulat général

Le saviez-vous ?

Les consulats généraux à gestion simplifiée

La transformation d'un poste en consulat général à gestion simplifiée répond au souci du ministère des Affaires étrangères d'améliorer l'efficacité d'ensemble de son réseau consulaire et de valoriser l'action de certains postes. L'objectif est d'être davantage présent dans les métropoles régionales des pays fortement décentralisés ou fédéraux afin de se consacrer davantage à la mission d'analyse, de contact et de promotion de nos intérêts politiques, économiques et culturels. Il s'agit de faire de ces postes des représentations polyvalentes de l'ensemble des services du ministère des Affaires étrangères, voire d'autres départements ministériels et de l'ambassade.

Cette formule d'un service consulaire limité essentiellement à la protection consulaire convient plus particulièrement à des pays où nous ne sommes pas soumis à une forte pression migratoire et à une fraude importante à l'état civil, où nous pouvons nous appuyer sur une infrastructure et des moyens de communication modernes et où la gestion de la communauté française ne pose pas de problème majeur. Dans ces pays, le recours accru aux télé-procédures et aux nouvelles technologies doit permettre d'améliorer les services rendus aux citoyens expatriés tout en centralisant l'activité consulaire classique sur un ou plusieurs pôles. Douze des dix-sept consulats à gestion simplifiée actuellement en place sont situés dans des pays d'Europe occidentale.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES
Direction de la Communication
et de l'Information
37 quai d'Orsay - 75007 Paris

Contact : Patricia Manceau
Tel : 01 43 17 56 30
Courriel
relpubliques.sg-dci@diplomatie.gouv.fr

www.diplomatie.gouv.fr

© Ministère des Affaires étrangères et européennes